

063-200070712-20220712-DBC20220712_01B-DE
Recu le 13/07/2022
Publié le 13/07/2022

Thiers D
et Monta
L'INTERCC

N° DBC 20220712-01

(Cette délibération invalide et remplace la délibération n° DBC 20220614-03)

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 juillet 2022 à 16H**Date de la convocation : 5 juillet 2022**

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2022 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Olivier CHAMBON, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Michel GONIN, Éric CABROLIER.

Membres du Bureau absents excusés:

Didier ROMEUF, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Philippe BLANCHOZ, Chantal CHASSANG, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Ludovic COMBE.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**CONTRAT DE PRET AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES
POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – BUDGET ANNEXE
DECHETS MENAGERS**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°20220614-03 pour un prêt auprès de la Banque des Territoires de 3,3 millions d'euros, au taux fixe de 1,76% sur 20 ans, pour financement de l'important programme d'investissement à conduire sur la période 2022 à 2024 sur le budget annexe « déchets ménagers », dont principalement la création d'un « Ecopôle ».

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

16

Membres du Bureau représentés:

3

Membres présents sans voix
délibératives : 0

Total votants :

19

Considérant la hausse des taux d'intérêt, la délibération n° DBC 20220614-03 est annulée.

Il est proposé de souscrire un prêt, aux conditions « bonifiées » auprès de la Banque des Territoires. Ce contrat de prêt présente ainsi les principales caractéristiques suivantes :

- Ligne du prêt : Prêt relance verte
- Montant du contrat de prêt : 3 300 000 euros
- Durée de la phase de préfinancement : 12 mois
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Taux d'intérêt annuel fixe : 2,89%. Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond fourni chaque trimestre lors de la publication du nouveau taux d'usure, susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.
- Amortissement : Déduit (échéances constantes)
- Typologie Gissler : 1 A
- Commission d'instruction : 0,06% (6 points de base) du montant du prêt

Il est donc proposé de contracter avec la Banque des Territoires cet emprunt de 3,3 millions d'euros, qui sera mobilisable sur le budget 2023 compte tenu du calendrier d'exécution de l'opération à financer.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la contractualisation dudit prêt avec la Banque des Territoires ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 19

Conseillers présents : 16

Représentés : 3

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

